

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2446

présenté par
M. Mendes et M. Boudié

ARTICLE 19 QUATER

À la fin de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de l'évacuer »,

les mots :

« d'évacuer ce lieu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.